

Luxembourg, 09.12.2020

Luxembourg et sept États membres de l'UE appellent à une reconstruction socialement responsable du secteur aérien européen après la pandémie de COVID-19

Les ministres des transports du Luxembourg, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas et du Portugal ont signé hier à Bruxelles une déclaration commune [LINK](#) appelant à un secteur aérien « socialement responsable ».

Les signataires demandent à la Commission européenne et aux autres États membres de l'UE de placer les droits sociaux des employés de l'aviation au premier plan de la relance du secteur aérien européen, qui a été plongé dans une crise sans précédent par la pandémie de COVID-19.

La déclaration souligne que la crise COVID-19 a révélé certains changements profonds dans le secteur de l'aviation qui ont eu lieu ces dernières années en raison des efforts insuffisants de réglementation : une insécurité juridique en relation avec le droit du travail, la sécurité sociale et le droit fiscal applicables, des conditions de concurrence inégales pour les compagnies aériennes au sein du marché intérieur européen, des niveaux de protection différents pour les employés et une application insuffisante des réglementations au niveau national. Tous ces domaines méritent une « attention prioritaire », selon les ministres, afin de permettre une relance durable du secteur aérien européen face à la crise actuelle.

« En raison de la pandémie de Coronavirus, le transport aérien européen traverse une crise sans précédent, dont Luxair, par exemple, ressent les effets depuis des mois », déclare Dirk Becker, secrétaire général de l'ALPL. « Nous saluons expressément cette déclaration, dans laquelle le ministre luxembourgeois des transports, François Bausch, a joué un rôle décisif. Il est temps qu'il y ait un accord au niveau européen pour que le nouveau départ de l'aviation européenne après la crise COVID-19 soit mené de manière socialement responsable et que les faiblesses sociales existantes soient corrigées. »

Afin de surmonter les problèmes du secteur aérien et de sortir plus forts de la crise, les ministres appellent à une meilleure coordination entre les autorités européennes et nationales en matière de transport et d'affaires sociales et font pression pour plus de sécurité juridique et une application efficace des règles européennes et nationales. Ils soulignent expressément la nécessité de prendre en compte la dimension sociale dans la prochaine révision du règlement de l'UE sur l'aviation et de mettre en œuvre les recommandations du groupe d'experts sur les questions sociales dans le secteur aérien dans ce contexte.

« Les compagnies aériennes et leurs employés ne peuvent opérer en situation de concurrence loyale et se remettre de la crise actuelle que si le marché est organisé socialement durable », insiste Darrell Myers, président de l'ALPL. « Nous espérons que la déclaration des ministres recevra un large soutien au niveau européen pour éviter que seules les compagnies aériennes peu scrupuleuses socialement sortent gagnantes de la crise, alors que les compagnies aériennes qui agissent de manière responsable dans cette crise sont désavantagées. »

Contact presse : Dirk Becker | secrétaire général de l'ALPL | M +352 621 677 094 (anglais ou allemand)

L'Association Luxembourgeoise des Pilotes de Ligne - A.L.P.L. - représente les intérêts de plus de 600 pilotes professionnels au Luxembourg, étant membre de la « European Cockpit Association » (ECA) et de la Fédération Internationale des Pilotes de Ligne (IFALPA). Des informations complémentaires sur l'ALPL sont disponibles sur les sites <http://www.alpl.lu>.